

COMMUNIQUE DE PRESSE



Dijon, 2 juillet 2020

Partenariat Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne avec l'ADIE

Le Crédit Agricole De Champagne-Bourgogne et l'ADIE soutiennent la création, la reprise et le développement d'entreprise en faveur des professionnels et entrepreneurs de leurs régions.

En 2020, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et l'Adie se mobilisent en faveur des créateurs d'entreprises en renforçant leur partenariat.

La signature officielle s'est déroulée mardi 23 juin à 9h à l'Espace Millésime du Crédit Agricole, 18 rue Davout à Dijon en présence de Frédéric Gacougnolle, Directeur Développement Marchés Part-Pro, Marketing, Multicanal et Innovation, Vincent Vappereau, Responsable Engagements Part-Pro du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, Angèle Mignonac, Directrice Régionale Grand Est et Jean Yves Germon, Directeur Territorial Adjoint Bourgogne Franche-Comté.

FINANCER LA CREATION D'ENTREPRISE, LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE ET LA MOBILITE GRACE AUX MICROCRÉDITS.

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et l'Adie mutualisent leurs forces en faveur des professionnels de leurs régions.

En 2020, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne met à disposition une enveloppe de 550 000€ pour soutenir la création, la reprise ou le développement d'entreprises aux professionnels, entrepreneurs et talents sans moyen, grâce aux microcrédits de l'Adie...

Les microcrédits professionnels Adie permettent de couvrir tous les besoins du démarrage et du développement d'entreprise.

Les microcrédits de mobilité permettent à des salariés précaires de se maintenir dans leur emploi, ou à des chômeurs d'améliorer leur chance de retrouver un emploi. Ils financent notamment l'obtention d'un permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule, des réparations une formation ou un déménagement.

En s'appuyant sur son réseau de 584 salariés et 1281 bénévoles, présents dans 158 antennes et 282 permanences partout en France métropolitaine et en Outre-mer, l'Adie a prêté 108 M€ de microcrédits à 26 218 personnes, répartis dans tous secteurs d'activités comme suit : Services 30%, Commerces sédentaires 17%, Commerces ambulants 13%, Transports 9%, Agriculture 8%, Restauration / Hôtellerie 8%, Bâtiment 7%, Artisanat 6%, Art - Culture - Loisirs 2%.

Plus concrètement, cela représente :

- **14 860 créations d'emplois**, 9 842 emplois maintenus et en moyenne 1,3 emploi créé par entreprise financée.
- **19 375 entreprises financées** (+ 12% par rapport à 2018) pour 21 218 Microcrédits Professionnels (+13% par rapport à 2018)
- **6 913 Microcrédits Mobilité** (+ 20% par rapport à 2018)

Concernant le partenariat ADIE – Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, il continue de se renforcer, au vu des enveloppes globales attribuées chaque année :

- 2018 = 350 000 euros
- 2019 = 500 000 euros
- 2020 = 550 000 euros

ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19

En complément de l'accompagnement du financement du microcrédit, le Crédit Agricole s'engage auprès de l'ADIE par la mise à disposition d'une enveloppe complémentaire de 100 000 € pour soutenir les entrepreneurs accompagnés par l'ADIE.

A PROPOS DU CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Acteur économique majeur des départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, banque régionale de proximité, est fortement implanté sur son territoire avec 143 agences, 4 centres d'affaires Entreprises, 3 espaces Banque Privée, 4 pôles viticoles, 1 pôle régional Banque d'Affaires, 1 agence destinée aux collectivités publiques et aux professionnels de l'immobilier*.

*Source Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au 31 décembre 2019.

A PROPOS DE L'ADIE

L'Adie défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur s'il est soutenu. Soutenu par le crédit et l'accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. L'Adie n'accepte pas le gâchis des talents qui fait qu'en France la création d'entreprise est réservée à ceux qui ont de l'argent, des diplômes ou des relations

Depuis sa création, l'Adie finance et accompagne des porteurs de projet et entrepreneurs n'ayant pas les moyens financiers de démarrer ou développer leur activité. La démarche de l'Adie est fondée sur la conviction que chacun-e bénéficie de compétences et d'un potentiel lui permettant de s'insérer professionnellement. Elle s'appuie sur le projet individuel de la personne et sa capacité à se mobiliser pour le mettre en œuvre.



CONTACTS PRESSE

Claire LORICHON

Responsable Communication - claire.lorichon@ca-cb.fr - 06 73 87 17 36

Mylène FARGEOT

Relations Presse - mylene.fargeot@ca-cb.fr - 03 80 63 55 84

